

RWANDA



Faits marquants

- Le HCR a offert protection et assistance à 55 400 personnes réfugiées au Rwanda, originaires en grande majorité de la République démocratique du Congo (RDC) et en plus petit nombre du Burundi, du Tchad et de la Somalie.
- Environ 11 000 réfugiés rwandais ont bénéficié d'une aide pour regagner leur pays d'origine ; ceux-ci provenaient principalement de la RDC, mais aussi de l'Afrique du Sud, du Burundi, du Cameroun, de la République du Congo, du Malawi, du Sénégal, de l'Ouganda et de la Zambie.
- En février 2010, le HCR, le Rwanda et la RDC ont signé un accord tripartite relatif au rapatriement réciproque des réfugiés en provenance des deux pays. Aucun réfugié n'a

été rapatrié du Rwanda vers l'est de la RDC, les conditions de sécurité étant trop précaires dans cette région.

- Près de 650 réfugiés ont été réinstallés dans des pays tiers.
- Suite aux recommandations du HCR, le Gouvernement rwandais a accepté de délivrer des cartes d'identité individuelles à près de 11 000 réfugiés.

Environnement opérationnel

La situation politique est demeurée stable dans l'ensemble et les élections générales ont été organisées sans problème majeur en août 2010. Le Rwanda a renforcé sa coopération avec d'autres pays de la sous-région à la suite de son adhésion à la Communauté d'Afrique de l'Est en 2007 (CEA) et au Commonwealth en 2009.

Personnes relevant de la compétence du HCR

Type de population	Origine	Total	Nb pers. assistées par le HCR	% femmes	% < 18 ans
Réfugiés	RDC	55 000	55 000	55	59
	Pays divers	370	370	49	40
Demandeurs d'asile	RDC	260	260	53	59
	Pays divers	30	30	45	42
Réfugiés rapatriés ¹	RDC	10 800	10 800	61	54
	Pays divers	90	90	61	54
Total		66 550	66 550		

¹ La ventilation démographique concerne les 10 890 réfugiés rwandais rapatriés.



Réfugiés congolais dans une école primaire du camp de Kiziba.

HCR / A. BRONÉE

La situation sécuritaire précaire qui régnait dans la sous-région est demeurée une source d'inquiétude, bien qu'elle n'ait pas eu d'incidence négative sur le retour des réfugiés rwandais. Cependant, le rapatriement forcé de ressortissants rwandais par les autorités ougandaises a vivement préoccupé le HCR.

Le Rwanda a déployé des efforts impressionnants pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Par exemple, le taux de scolarisation dans le primaire a atteint 97 pour cent en 2010. Quelques obstacles subsistaient néanmoins sur la voie du développement. Citons notamment des investissements insuffisants dans les réseaux d'électricité et de gaz, d'eau, d'assainissement et de transport. Dans le même temps, la production agricole intensive, la forte croissance démographique, l'expansion économique et l'augmentation des besoins énergétiques exercent des pressions conjuguées de plus en plus fortes sur l'environnement. Certains observateurs ont également fait part de leurs préoccupations quant la situation des droits de l'homme dans le pays.

| Réalisations et impact |

● Objectifs et cibles prioritaires

En 2010, le HCR avait pour principaux objectifs d'offrir protection et assistance à toutes les personnes réfugiées au Rwanda, de promouvoir le rapatriement librement consenti des Rwandais en exil, de faciliter la réintégration des rapatriés au Rwanda et de chercher à réinstaller les réfugiés ayant des problèmes de protection et de santé particuliers.

Par ailleurs, l'Organisation entendait doter le Gouvernement de moyens plus solides pour liquider l'arriéré de demandes d'asile et renforcer les capacités de ses partenaires en matière de protection internationale et de gestion des programmes.

Environnement de protection favorable

- Le régime d'asile du Rwanda est conforme au droit international des réfugiés depuis que la loi nationale sur les réfugiés a été amendée en 2006. Le Parlement a en

outre adopté, en juillet 2010, une politique nationale destinée à mettre en œuvre la loi sur le genre qui vise à garantir l'égalité des chances au niveau socio-politique et économique, sans distinction aucune entre les femmes, les filles, les hommes et les garçons.

Procédures de protection équitables et délivrance de documents

- Quelque 11 000 cartes d'identité ont été délivrées à des réfugiés à la suite d'une opération d'enregistrement conjointement menée par le HCR et les autorités en décembre 2009. La Commission nationale pour les réfugiés, l'organisme chargé de déterminer l'admissibilité, ne s'est pas réunie en 2010 en raison de retards dans la désignation de ses membres. Ces retards sont liés à la création d'un nouveau ministère chargé des réfugiés et de la gestion des catastrophes.

Protection contre la violence et l'exploitation

- Toutes les victimes de violences sexuelles et sexistes ont reçu un soutien adéquat, notamment une assistance psychologique, médicale et matérielle. Parallèlement, quatre sessions de formation, consacrées à la prévention de la violence sexuelle, ont été organisées à l'intention de plus de 170 réfugiés des deux sexes, ainsi que de 40 membres du personnel du HCR et des organisations partenaires. Deux sessions de formation sur les consultations en matière de santé génésique, ainsi que sur la prévention et le traitement de la violence sexuelle, ont également été assurées au profit de jeunes réfugiés.

Besoins et services essentiels

- Tous les réfugiés accueillis dans des camps ont reçu des soins médicaux. Quelque 31 000 moustiquaires ont été distribuées aux réfugiés, qui ont également bénéficié de soins prénatals et de campagnes de vaccination. Dans les camps, environ 450 patients souffrant de maladies mentales ont reçu des soins médicaux et psychiatriques.

- Une diminution générale du taux de malnutrition a été observée dans les camps. À Nyabiheke, il est passé de 7,8 pour cent en 2009 à 7,2 pour cent en 2010. Cette valeur demeure néanmoins supérieure à la norme, fixée à 5 pour cent. Gihembe a fait exception, avec un taux égal à 4,5 pour cent.
- Près de 9 000 enfants en âge d'aller à l'école primaire, sur les 11 000 accueillis dans les trois camps, ont été inscrits à l'école et ont suivi les cours en 2010.
- L'assainissement est demeuré problématique, notamment en ce qui concerne le nombre de latrines dans les camps, limité par le manque de terrains et de ressources.
- Près de 3 300 enfants ont bénéficié d'activités de protection de l'enfance dans les camps. Plus de 60 mineurs non accompagnés et enfants séparés ont fait l'objet de procédures visant à déterminer leur intérêt supérieur.
- L'approvisionnement de Kiziba en eau s'est amélioré : le camp a reçu en moyenne plus de 35 litres par personne et par jour, ce qui est nettement supérieur à la norme. En revanche, les résidents de Nyabiheke ont reçu moins de 15 litres par personne et par jour. Le volume d'eau potable disponible à Gihembe a été très faible car les services assurés par la compagnie de distribution locale étaient insuffisants.
- Les réfugiés urbains vivant à Kigali ont bénéficié d'une assistance médicale de base, quelque 4 500 consultations étant assurées au cours de l'année ; 26 réfugiés ont par ailleurs bénéficié de soins de santé mentale. Vingt-six réfugiés ont reçu des médicaments antirétroviraux ; dans le même temps, 22 personnes vivant avec le VIH et le sida ont été formées à la gestion d'entreprise et ont bénéficié de microcrédits.
- Le taux de scolarisation des enfants réfugiés dans le primaire a atteint 91 pour cent en 2010. Ce taux n'a pas dépassé 14,5 pour cent dans le secondaire, en raison d'un manque de ressources. Vingt-six étudiants réfugiés ont bénéficié de bourses DAFI au cours de l'année.

Autogestion et participation communautaires

- Vingt-quatre sessions d'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité ont été organisées dans les camps. Les sessions ont abordé des sujets tels que la violence familiale, les taux de déscolarisation, les activités génératrices de revenus et le sexe pour la survie. À Kigali, six sessions similaires ont traité de la prévention de la violence sexuelle et sexiste, de l'éducation et des activités génératrices de revenus.

Solutions durables

- La réinstallation a continué à être utilisée comme un moyen de protection, en particulier pour les réfugiés congolais (RDC). Près de 650 personnes ont été réinstallées en 2010.
- Il n'y a pas eu de rapatriements librement consentis de réfugiés congolais, en raison de l'insécurité qui régnait en RDC. Cependant, les modalités du rapatriement des Congolais réfugiés au Rwanda et des Rwandais réfugiés en RDC ont été définies, suite à la conclusion d'un accord tripartite entre le HCR et les deux Gouvernements respectifs en février 2010.
- Près de 11 000 réfugiés rwandais ont bénéficié d'une aide pour regagner leur pays d'origine ; la plupart provenaient

de la RDC mais des groupes plus restreints sont également rentrés d'Afrique du Sud, du Burundi, du Cameroun, de République du Congo, du Malawi, du Sénégal, d'Ouganda et de Zambie. Le HCR leur a fourni des articles non alimentaires et des allocations en espèces pour faciliter leur réintégration initiale.

Relations extérieures

- Le HCR a tenu les partenaires et les donateurs basés au Rwanda régulièrement informés de l'évolution de la situation humanitaire et notamment des progrès accomplis en direction de l'application possible des clauses de cessation aux réfugiés rwandais.

Logistique et appui aux opérations

- Quelque 12 000 tonnes d'articles non alimentaires, d'équipements et de matériel ont été transportés de Kigali aux différents camps et 5 millions de litres d'eau livrés. Une aide au transport a également été offerte aux rapatriés rwandais.

| Contraintes |

La Commission nationale pour les réfugiés ne s'étant pas réunie en 2010, l'arriéré de demandes d'asile a considérablement augmenté. En outre, le nombre de nouveaux demandeurs arrivés dans la capitale est demeuré incertain, car le Service de l'immigration ne les avait pas systématiquement enregistrés.

Le manque de terres disponibles pour l'agrandissement des camps a entraîné une surpopulation. Une avancée notable s'est produite vers la fin de l'année, lorsque les autorités ont alloué 2,5 hectares pour agrandir le camp de Nyabiheke. La pénurie de terres au Rwanda pose également un problème aux réfugiés, en termes d'intégration sur place et d'autosuffisance.

La situation sécuritaire instable qui régnait en RDC et au Burundi, a continué de faire obstacle au rapatriement librement consenti de bon nombre de réfugiés vivant au Rwanda.

| Informations financières |

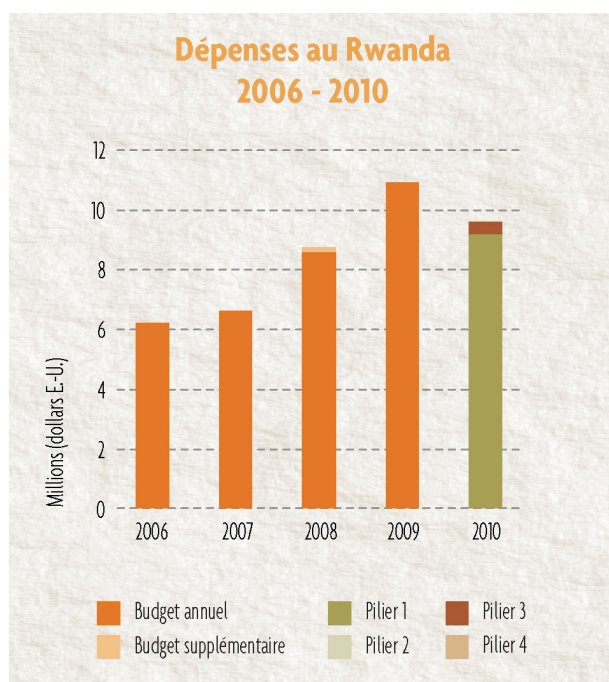
Le budget du HCR pour le Rwanda s'élevait à 22,6 millions de dollars E.-U. en 2010 ; cependant, seuls 9,6 millions de dollars E.-U. ont été débloqués pour l'opération, en raison du manque de ressources. Ceci a réduit la capacité du HCR à exécuter ses programmes, en particulier dans le domaine de la réintégration et de la rénovation des abris. Les dépenses du HCR au Rwanda ont régulièrement progressé au cours des cinq dernières années, passant de 6,2 millions de dollars E.-U. en 2006 à 9,6 millions de dollars E.-U. en 2010.

| Organisation et mise en œuvre |

En 2010, l'opération du HCR au Rwanda a été gérée par la délégation en poste à Kigali, deux bureaux de terrain situés à Byumba et Kibuye, et deux unités de terrain opérant à Cyangugu et Gisenyi. L'effectif était composé de 71 personnes, dont 47 collaborateurs nationaux.

Présence du HCR en 2010

□ Nombre de bureaux	5
□ Effectifs totaux	71
Internationaux	8
Nationaux	47
JEA	1
VNU	10
Autres	5



Collaboration avec les partenaires

Le HCR a travaillé en étroite collaboration avec les autorités nationales, ainsi qu'avec ses partenaires d'exécution et ses partenaires opérationnels. Dans le cadre de l'initiative onusienne « Unis dans l'action », le HCR a été engagé dans six domaines fondamentaux : protection, santé, VIH et sida, éducation, environnement et réintégration durable des rapatriés.

Évaluation générale

Le Haut Commissariat est parvenu à encourager le Gouvernement à améliorer l'accueil des personnes qui relèvent de sa compétence et la réintégration des rapatriés dans les communautés locales. Le HCR a également poursuivi ses partenariats avec des institutions onusiennes et des ONG, en particulier dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de la nutrition, de la préparation aux catastrophes, de la gestion environnementale et du stockage de vivres.

Partenaires	
Partenaires d'exécution	
Organismes gouvernementaux :	Ministère de la Gestion des catastrophes et des réfugiés, Services de l'immigration
ONG :	Action Humanitaire Africaine, Agence adventiste de secours et de développement, <i>American Refugee Committee</i> , Forum des activistes contre la torture, Service jésuite des réfugiés
Autres :	<i>Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit</i>
Partenaires opérationnels	
Autres :	PAM, UNICEF

Budget, revenus et dépenses au Rwanda | dollars E.-U.

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 3 Projets pour la réinstallation	Total
BUDGET FINAL	20 694 085	1 874 010	22 568 095
Revenus issus des contributions ¹	3 869 701	0	3 869 701
Autres fonds disponibles	5 399 541	379 860	5 779 400
TOTAL DES FONDS DISPONIBLES	9 269 242	379 860	9 649 101

VENTILATION DES DÉPENSES			
<i>Environnement de protection favorable</i>			
Instruments régionaux et internationaux	12 703	0	12 703
Cadre juridique national	12 703	0	12 703
Cadre administratif national	12 703	0	12 703
Politiques de migrations nationales et régionales	12 703	0	12 703
Prévention de l'apatridie	12 703	0	12 703
Politiques de développement national	12 703	0	12 703
Attitudes du public à l'égard des personnes prises en charge	203 103	0	203 103
Accès au territoire	12 703	0	12 703
Non-refoulement	12 703	0	12 703
Protection de l'environnement	12 703	0	12 703
Gestion renforcée des urgences	12 703	0	12 703
Sous-total	330 132	0	330 132

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 3 Projets pour la réinstallation	Total
<i>Procédures de protection équitables</i>			
Conditions d'accueil	27 449	0	27 449
Enregistrement et établissement de profils	108 082	0	108 082
Détermination de statut juste et efficace	25 342	0	25 342
Documents individuels	68 677	0	68 677
Documents d'état civil	64 463	0	64 463
Sous-total	294 013	0	294 013
<i>Protection contre la violence et l'exploitation</i>			
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle	107 267	0	107 267
Protection des enfants	199 803	19 831	219 634
Détention non arbitraire	0	15 617	15 617
Accès aux solutions juridiques	100 947	15 617	116 564
Sous-total	408 016	51 065	459 081
<i>Besoins élémentaires et services essentiels</i>			
Sécurité alimentaire	20 285	7 391	27 675
Nutrition	94 192	17 258	111 450
Eau	125 609	0	125 609
Abris et autres infrastructures	230 803	8 233	239 037
Articles ménagers et d'hygiène de base	586 089	11 183	597 272
Soins de santé primaire	909 937	0	909 937
VIH et sida	139 083	7 391	146 473
Éducation	953 063	10 761	963 824
Services d'assainissement	160 331	0	160 331
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	94 321	22 735	117 056
Sous-total	3 313 713	84 952	3 398 665
<i>Autogestion et participation communautaires</i>			
Évaluation participative et mobilisation communautaire	112 826	0	112 826
Autosuffisance et moyens d'existence	99 664	0	99 664
Sous-total	212 490	0	212 490
<i>Solutions durables</i>			
Retour volontaire	114 362	0	114 362
Appui à la réhabilitation et à la réintégration	0	71 165	71 165
Réinstallation	220 159	0	220 159
Sous-total	334 521	71 165	405 685
<i>Relations extérieures</i>			
Relations avec les donateurs	69 545	0	69 545
Mobilisation des ressources	69 545	0	69 545
Sous-total	139 091	0	139 091
<i>Logistique et appui aux opérations</i>			
Chaîne d'approvisionnement et logistique	766 533	105 424	871 957
Gestion de programme, coordination et appui	1 907 962	67 255	1 975 217
Sous-total	2 674 496	172 679	2 847 175
Versements aux partenaires d'exécution	1 486 589	0	1 486 589
Autres objectifs	59 850	0	59 850
Total	9 252 911	379 860	9 632 771

¹ Les revenus issus des contributions incluent des coûts d'appui indirects prélevés sur les contributions pour les piliers 3 et 4, les budgets supplémentaires et la réserve pour les "Activités nouvelles ou additionnelles - liées au Mandat". Les contributions affectées à tous les piliers sont incluses dans le Pilier 1.